

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 351

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 57, insérer les deux alinéas suivants :

« Composante hélicoptérée : maintien en condition opérationnelle

« Un effort particulier sera mis en œuvre pour améliorer de manière significative la disponibilité des hélicoptères de l'armée de terre et de la marine nationale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli. La composante hélicoptérée de nos armées fait face à des enjeux majeurs de disponibilité. Nos hélicoptères sont nécessaires à l'accomplissement de nombreuses missions et leur manque de disponibilité impacte donc réellement nos capacités à mener des opérations. Cette composante doit être considérée comme faisant l'objet d'un effort prioritaire, c'est l'objet de cet amendement.